

PUBLIÉ LE 30/10/2025 - MIS À JOUR LE 04/02/2026

Largactil (chlorpromazine) 100 mg comprimés : nous levons les mesures

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Actualisation du 04/02/2026

Le médicament Largactil 100 mg en comprimé est de nouveau disponible depuis le 22 janvier 2026. Du fait des délais de livraison dans la chaîne de distribution, les médicaments seront progressivement disponibles pour les patients.

En conséquence, nous mettons fin à l'ensemble des mesures exceptionnelles mises en place dans le contexte de la tension d'approvisionnement.

Médecins

- Les initiations de traitement par Largactil peuvent reprendre normalement ;
- Vous pouvez à nouveau prescrire le dosage à 100 mg, conformément aux pratiques usuelles.

Pharmaciens

- Nous abrogeons la recommandation de remplacement qui vous permettait de dispenser du Largactil 25 mg en comprimé, en remplacement du 100 mg, sans que le patient présente une nouvelle ordonnance.

- Consultez la décision d'abrogation de la recommandation de remplacement

Vigilance contre le risque de surdosage pour les patients prenant à nouveau du Largactil 100 mg : Nous demandons aux professionnels de santé de bien informer les patients du changement de dosage et s'assurer qu'ils ont bien compris le nouveau schéma de prise. Cela concerne en particulier ceux qui prenaient plusieurs comprimés de Largactil 25 mg par prise dans le cadre de la tension.

Patients, signalez tout effet indésirable, notamment inhabituel ou d'intensité importante, à votre médecin ou à votre pharmacien, et déclarez-le sur signalement.social-sante.gouv.fr.

Consultez la décision d'abrogation de la recommandation du 29 octobre 2025

Le médicament Largactil 100 mg en comprimés est en forte tension d'approvisionnement. Le laboratoire Neuraxpharm s'est engagé à mettre à disposition de la France suffisamment de Largactil 25 mg comprimés pour pallier l'absence du 100 mg jusqu'à l'amélioration de la situation, prévue en décembre 2025, selon le laboratoire.

Dans ce contexte, nous demandons aux médecins de prescrire le dosage Largactil 25 mg comprimés aux patients actuellement traités par Largactil 100 mg. Afin de faciliter l'accès des patients à leur traitement, nous publions une recommandation de remplacement permettant aux pharmaciens de délivrer du Largactil 25 mg en remplacement du Largactil 100 mg, sans que les patients présentent une nouvelle ordonnance.

Les patients vont devoir prendre un nombre important de comprimés de Largactil 25 mg pour respecter la posologie prescrite, augmentant le risque d'erreur médicamenteuse. Afin de réduire ce risque, nous demandons aux médecins de limiter, autant que possible, les initiations de traitement par Largactil

jusqu’à la résolution de la tension actuelle.

Largactil (chlorpromazine) est un antipsychotique de première génération indiqué chez l’adulte dans le traitement des états psychotiques aigus et chroniques et chez l’enfant de plus de 6 ans dans la prise en charge de certains troubles graves du comportement.

Les tensions d’approvisionnement en Largactil 100 mg résultent d’un retard de production lié à un doute sur la qualité d’un excipient. Après analyse, ce doute a été levé et la production a pu reprendre. Les prochains approvisionnements sont prévus pour décembre 2025. Cela signifie que des comprimés de Largactil 100 devraient être disponibles en pharmacie environ trois semaines après. Dans l’intervalle, le laboratoire augmente l’approvisionnement en Largactil 25 mg afin de couvrir l’ensemble des besoins des patients.

Dans ce contexte :

- Nous demandons aux médecins de limiter les initiations de traitement par Largactil et de prescrire du Largactil 25 mg aux patients traités par le dosage à 100 mg lors du renouvellement ;
- Nous avons pris une décision permettant le remplacement en cas d’indisponibilité : si le médicament Largactil 100 mg prescrit n’est pas disponible, les pharmaciens peuvent délivrer au patient la quantité équivalente de comprimés de Largactil 25 mg à la place, sans qu’une nouvelle ordonnance soit nécessaire. Dans ce cas, le pharmacien doit informer le prescripteur de ce changement et inscrire sur l’ordonnance le nom et le dosage du médicament délivré ainsi que la posologie correspondante.

Les patients auxquels des dosages à 100 mg ou plus sont prescrits vont être temporairement amenés à prendre un nombre important de comprimés de Largactil 25 mg pour respecter les doses prescrites. Nous appelons à la vigilance en raison du risque d’erreur médicamenteuse en cas de prise d’un nombre trop faible ou trop important de comprimés.

Tout effet indésirable, notamment s’il est inhabituel ou d’intensité importante, doit être signalé au médecin ou au pharmacien et faire l’objet d’une déclaration : signalement.social-sante.gouv.fr.

Par ailleurs, nous avons demandé au laboratoire de chercher des pistes d’importation en chlorpromazine.

Informations pour les patients

Votre médecin ou votre pharmacien pourra être amené à remplacer Largactil 100 mg comprimés, temporairement indisponible, par Largactil 25 mg. Dans ce cas, il vous indiquera combien de comprimés vous devez prendre pour respecter les doses de médicament prescrites.

Si vous avez l'impression que votre médicament n'agit pas comme d'habitude ou si vous ressentez des effets indésirables, surtout s’ils sont inhabituels ou très intenses, contactez rapidement votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.

Informations pour les pharmaciens

Si le Largactil 100 mg en comprimé est indisponible, vous pouvez dispenser en remplacement des comprimés de Largactil 25 mg, sans que le patient vous présente une nouvelle ordonnance. Dans ce cas, vous devez informer le prescripteur de ce changement et inscrire sur l’ordonnance le nom et le dosage du médicament délivré ainsi que la posologie correspondante.

Informez le patient du nombre de comprimés par prise afin de respecter la posologie prescrite. Inscrivez les indications nécessaires sur la boîte du médicament et sur l’ordonnance. Vérifiez que le patient a bien compris les nouvelles modalités de prise, afin d’éviter les erreurs médicamenteuses.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le caractère temporaire de l’utilisation du dosage à 25 mg en remplacement du 100 mg. Quand le dosage à 100 mg sera à nouveau disponible, vous devrez rappeler aux patients le nombre de comprimés à prendre, afin d’éviter tout risque de surdosage.

Invitez les patients à vous contacter ou à prendre rendez-vous avec leur médecin s’ils ont l'impression que le médicament n'agit pas comme d'habitude ou qu’ils ressentent des effets indésirables, surtout s’ils sont inhabituels ou très intenses. Le cas échéant, faites une déclaration : signalement.social-sante.gouv.fr.

Pour les pharmacies qui ont des difficultés à s’approvisionner en Largactil, le laboratoire Neuraxpharm met en place un dispositif de dépannage. Dans ce cas, nous invitons les pharmacies à prendre directement contact avec lui.

Lire aussi

TENSION D'APPROVISIONNEMENT
PUBLIÉ LE 09/06/2026

Largactil 100 mg, comprimé pelliculé sécable – [chlorpromazine (chlorhydrate de)]



Santé mentale